

**COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES**

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2018**

Date de la convocation : 1er février 2018

Nombre de membre en exercice : 21 Présents : 13 Votants : 14

Séance ordinaire du 6 février 2018
L'an deux mil dix huit le 6 février à 20 H 30 à la mairie de Cercles

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Cercles, sous la présidence de Monsieur Paul MALVILLE, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

MALVILLE Paul	P	LENEUTRE Bernard	P	FARGES Raphaël	E
BONNEFOND Daniel	P	RIVET Jean-Louis	P	DANVIN Eric	A
RAYNAUD Robert	A	BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	MICHELET Patrick	P
ROUMAILLAC Martine	P	THOMAS Jean-Marie	P	PRECIGOUT Fabienne	P
PASSIE Daniel	P	DORBEC Pascal	P	RIVET Catherine	A
PAUTROT Marielle	A	PETTS Etienne	P	BORDIER Gaëtan	A
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	FAURE Mélanie	A	TAMISIER Jean	A

Avait donné pouvoir : Mr FARGES Raphaël à Mr BONNEFOND Daniel

Monsieur PASSIE Daniel a été désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour :

- Résultat de l'appel d'offres concernant les travaux d'extension de l'école maternelle de La Tour Blanche, en présence de Monsieur Jean-Julien Barillot, architecte
 - Changement de l'ordinateur de Cercles
 - Convention santé communale «AXA »
 - Convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Dordogne.
 - Questions diverses
-

1) Résultat de l'appel d'offres concernant les travaux d'extension de l'école maternelle de La Tour Blanche après négociations

Monsieur le Maire indique que suite à l'analyse des offres, il convient de délibérer pour valider le choix des entreprises retenues, après négociations et de relancer trois lots déclarés infructueux.

L'analyse des offres a été faite par le maître d'œuvre selon les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de consultation, à savoir :

- Prix : 40%
- Valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique : 40 %
- Délais proposés et respect du planning : 20%

Après présentation de l'analyse par le maître d'œuvre, la commission MAPA a validé les notes globales attribuées à chaque candidat et s'est proposée à l'unanimité, de suivre les préconisations de la maîtrise d'œuvre en validant l'attribution des lots suivants aux candidats ayant obtenu la meilleure note.

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
N° 1 Gros Œuvre Enduit Pierre	SAS LAFAYE BATIMENT	75.291.65 €	90.349.98 €
N° 2 Charpente Structure bois	SAS LAFAYE BATIMENT	5.759,00 €	6.910,80 €
N° 3 Couverture Zinguerie	SAS LAFAYE BATIMENT	6.383,84	7.660,61 €
N° 4 Menuiseries Extérieures	SARL LACOSTE JP	18.030,00 € Option remplacement de 4 fenêtres incluse	21.636,00 €
N° 6 Electricité Communication Ventilation Alarme Incendie	ENTREPRISE PACAUD TEILLOUT	13.010,00 €	15.612,00 €
N°7 Plomberie Sanitaires Chauffage ECS	ENTREPRISE PACAUD TEILLOUT	13.630,00 € Option mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs existants inclus	16.356,00 €
N° 8 Carrelage Faïence Sol Souple	SAS ETS BREL	12.500,00 €	15.000,00 €
N° 10 Serrurerie	EIFFAGE CONSTRUCTION DORDOGNE	4.800,00 €	5.760,00 €
N° 11 Peinture	ADH DOCHE Alain	7.759,28 €	9.311,14 €
TOTAL		157.163,77 €	188.596,53 €

La commission MAPA a jugé adéquat de relancer les lots :

- n° 5 plâtrerie
- n° 9 Menuiserie Intérieure
- n° 12 Isolation

en raison du nombre de réponses insuffisantes (une seule offre par lot) et prix élevés.

Les travaux devaient débuter le 12 février mais il s'avère que ce délai était impossible à tenir entre le choix des entreprises, les négociations. Ils ne commenceront qu'à la notification du marché aux entreprises.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- L'attribution des lots 1,2, 3, 4,6, 7,8,10, 11
- Accepte de relancer une consultation pour les lots n° 5-9-12.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents avec les entreprises retenues et à engager une nouvelle procédure pour les lots déclarés infructueux.

2) Ordinateur de Cercles

Monsieur le Maire indique qu'actuellement l'ordinateur de la mairie de Cercles est en location. Le contrat se termine le 31 mars 2018. Il est proposé de le renouveler par un achat.

Le devis pour le renouveler est de 1.132,05 € HT. Il comprend une unité centrale, un écran, un disque dur externe, un pack office 2016.

Après discussion, il est demandé de solliciter la valeur d'achat de celui qui est actuellement en location pour comparaison.

3) Convention Santé communale «AXA »

Monsieur le Maire indique avoir été contacté par la compagnie d'assurances AXA afin de faire une conférence autour des mutuelles de santé et proposer par la suite de souscrire un contrat éventuellement avec cette compagnie.

Axa propose que la commune signe une convention dans laquelle la mairie s'engage à prêter une salle et à informer les habitants de la conférence et de la possibilité de souscrire à l'offre AXA. Il serait proposé des réductions.

Après discussion, il est indiqué que la Communauté de Communes du Pays Ribérais a déjà signé une convention avec « Ma commune Ma Santé » donc cela ferait doublon. De plus, il a été trouvé gênant de privilégier une compagnie d'assurances. Il sera donc indiqué à Axa que la commune peut mettre à sa disposition une salle mais ne souhaite pas de partenariat.

Il est ainsi laissé libre à chacun de souscrire une mutuelle au sein de la compagnie de son choix.

4) Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne (CDG24) 2018-2020

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 24 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTENT les conditions d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail Décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;

AUTORISENT Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

5) Questions diverses

Il est indiqué qu'il n'y a plus d'éclairage public en bas du bourg de La Tour Blanche. Monsieur le Maire indique qu'il y a un défaut sur le réseau mais qu'il relancera la procédure auprès du SDE 24.

Il est proposé dans le cadre de la venue du porteur de projet « création d'un parc zoologique » fin février de solliciter auprès de lui une présentation devant le conseil municipal.